

Liste de vérification du GD pour contrôler la situation des comptes des clubs

• Les RAPPORTS RECAPITULATIFS DES GD vous sont envoyés au début de chaque mois et donnent des précisions sur les soldes débiteurs arriérés des clubs.

• Veuillez encourager les officiels de club à s'inscrire en ligne. Les trésoriers ont la possibilité d'effectuer des versements en ligne, avec l'accord du club.

• Les clubs peuvent payer en ligne sur [www.lionsclubs.org/fr](file:///C:\Users\pwillems\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Outlook\ZQEORY31\www.lionsclubs.org\fr). Une fois connecté, cliquez sur "Accès Membres", puis sur "MyLCI". Vous pouvez utiliser une carte bancaire Visa, MasterCard, Discover ou American Express. Les cartes de débit sont acceptées.

• Les soldes débiteurs des clubs doivent être réglés conformément aux règlements de l'association. Pour éviter toute suspension d’ordre financier, tout solde doit être réglé dans un délai maximum de 90 jours à compter de la date de facturation.

• Tout solde débiteur arriéré de plus de 120 jours peut entraîner la mise en suspension du club s'il égale ou dépasse 20 USD par membre ou 1000 USD (selon le chiffre le moins élevé).

• Le risque d'un grand nombre de mises en suspension financière en novembre et mai peut être évité si les clubs effectuent leurs versements dans les plus brefs délais.

• Le grand nombre d'annulations de charte en décembre et juin peut être évité si les versements sont reçus avant le 29e jour du mois qui suit la mise en suspension.

• Les clubs peuvent être réactivés au cours des 12 mois qui suivent l'annulation, s’ils répondent aux critères nécessaires. Pour réactiver le club, le paiement en entier et le rapport de réactivation, signé par vous, sont requis.

• Les trésoriers de club peuvent examiner les relevés de compte en ligne et éviter tout retard causé par la poste. Veuillez encourager les trésoriers de club à cocher l'option sur le site internet de l'association qui fait discontinuer l'envoi par la poste des relevés de compte du club.

• Les gouverneurs de district et les trésoriers de cabinet peuvent désormais consulter et régler les factures de district et de district multiple en ligne. Les gouverneurs de district peuvent également régler par PayPal.

• Les clubs en règle ont le droit de participer aux élections locales. Les cotisations internationales actuelles doivent être réglées de façon à ce qu'il n'y ait pas de cotisations ni de droits d'entrée de plus de 10 USD à payer. Les soldes débiteurs arriérés de plus de 90 jours ne doivent pas dépasser 50,00 USD. Le paiement doit être reçu 15 jours avant la convention.

• Les paiements pour la convention internationale doivent être réglés en USD par carte bancaire ou par virement électronique.